



>>> Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

Reconquérir les friches agricoles périurbaines

Une politique en quatre volets permet à la communauté d'agglomération de limiter la déprise agricole aux portes de la ville.

Aux portes de Perpignan, de façon aussi attendue qu'inévitable, la campagne cède la place à des friches agricoles périurbaines générées par la spéculation foncière. Il en résulte une perte d'identité du paysage, des risques d'incendie et une dépréciation de l'agriculture. Aussi, souhaitant arrêter cette hémorragie, la communauté d'agglomération de Perpignan a décliné un programme de reconquête en quatre axes :

- **L'élaboration d'une charte paysagère.** Les usagers (chambres consulaires, État, communes, mais aussi associations de quartier, de défense de l'environnement, sportives...) y affirment leur volonté de construire le paysage de demain.
- **La recomposition paysagère grâce à l'utilisation du prêt à usage.** Pour mobiliser le foncier, sans déposer ni déresponsabiliser les propriétaires, la communauté d'agglomération a eu recours au prêt à usage. Selon les articles 1875 et suivants du code civil, le prêt à usage (ou commodat) est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour en avoir l'usage. Associée à la chambre d'agriculture, la communauté d'agglomération met en relation des

exploitants potentiels et des propriétaires. Le prêt à usage, gratuit, est effectif pour une période d'un an. À charge pour l'exploitant d'implanter des cultures pendant cette période. Par le commodat, le propriétaire continue à disposer de ses terres (le contrat est court) et son bien est propre et entretenu.

La chambre d'agriculture expertise les terrains, choisit les exploitants bénéficiaires du commodat et assure le suivi du contrat. Enfin, la convention d'obligation signée avec l'exploitant lui permet d'obtenir des aides financières pour remettre ces parcelles en état.

• **L'appropriation sociale par le biais d'implantation de pistes.** Les citoyens sont invités à découvrir, par le biais de pistes cyclables et de sentiers de randonnées, ces espaces périurbains afin de renouer avec leur agriculture.

• **La création d'une équipe d'intervention.** Ces agents territoriaux gèrent ces espaces naturels en les rendant accueillant, en évitant les nuisances et les dégradations. Aujourd'hui, 1 200 hectares de terres sont concernés par ce programme, mais celui-ci a vocation à s'étendre. Une étude en cours cherche à produire des outils complémentaires afin de préserver l'activité agricole périurbaine, favoriser l'implantation d'exploitants et maintenir les liens ville/campagne. ■

JÉRÔME DUBOST - SERVICE ENVIRONNEMENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

>>> Mél : j.dubost@perpignan-mediterranee.org



1

>>> Besançon

La ville pour conforter la biodiversité

La ville se révèle comme un réservoir de diversité biologique, faunistique et floristique. L'application d'une gestion adaptée des milieux participe à la valorisation de la biodiversité.

Face à l'uniformisation des campagnes, les monocultures et leurs techniques associées, la ville se révèle comme un réservoir de biodiversité. Ainsi, à Besançon, dans le secteur sauvegardé du centre ancien, l'étude Nature en ville¹ a recensé trente-cinq milieux différents, identifiant sur ces 270 hectares, 405 espèces de la flore vasculaire², cinquante-et-une d'oiseaux et soixante-dix de papillons. Sur son territoire, Besançon bénéficie d'un patrimoine de nature important et diversifié. Le chapelet de collines s'égrenant en bordure immédiate du cœur urbain a révélé des espèces comme l'orobanche de Bartlingi ou la potentille à petites fleurs, lesquelles représentent un fort intérêt patrimonial³. La présence de l'azuré du serpolet est remarquable en raison de l'implantation intra-urbaine de son habitat.

Une grotte naturelle protégée abrite des populations de barbastelles et de grands rhinolophes. Cependant, la pérennisation d'une diversité d'habitats et d'espèces nécessite une politique active avec la quête permanente de la mise en lien de ces biotopes. Entre citadelle et remparts, la ville cherche donc à conserver une mosaïque de micro-espaces au cœur du bâti avec ses cours et ses jardins. Sur les collines, les actions menées englobent la restauration et l'entretien de milieux ouverts et de mares. Un troupeau de chèvres itinérant corrige l'embroussaillage des pelouses sèches et participe ainsi à une nouvelle agriculture urbaine.

Éboulis et murgers (tas de pierres ou muraille) contribuent au maintien des reptiles.

Dans les espaces verts urbains, l'objectif primordial est de créer des conditions favorables au maintien d'une faune indigène diversifiée, présente spontanément dans la nature proche.

Les aménagements paysagers intègrent la nécessité de conserver des vieux murs, de planter des espèces et variétés adaptées au sol et au climat procurant tout au long de l'année abris et nourriture à la faune auxiliaire. Cette politique s'avère payante ; en 2000, lors de l'application du « zéro insecticide et acaricide », il n'a nullement été besoin d'introduire des coccinelles, syrphes ou chrysopes ni aucune espèce exotique pouvant un jour devenir invasive... ■

MICHÈLE MOUNEYRAC - GUY LONGEARD
DIRECTION DES ESPACES VERTS VILLE DE BESANÇON

>>> Mél : michele.mouneyrac@besancon.fr

1. Référence : Atelier Cepage.
2. Plantes vasculaires : celles qui, outre le tissu cellulaire, renferment des vaisseaux (Littre).
3. Référence : Espace naturel comtois.



© Ville de Besançon